

Webinaire concernant la démarche soutenant la déclaration d'élèves dans les codes de cours DHS

Novembre 2018

But de la session

- Présenter une démarche afin de soutenir l'identification des élèves à déclarer dans les codes de cours DHS
- Voir les [Lignes directrices](#) et la VIA du [Carrefour FGA](#)

Distinction des populations

Correspond au programme d'études d'Intégration sociale (IS)

- Potentiel de rétention des apprentissages qui permet de progresser dans son autonomie.
- Nécessite une aide ponctuelle dans la réalisation d'activités.
- Le transfert des apprentissages est possible.
- En mesure de prendre part à une évaluation.

Correspond aux cours DHS

- Capacité limitée de rétention des apprentissages qui restreint le développement de l'autonomie.
- Nécessite une aide constante dans la réalisation d'activités.
- Le transfert des apprentissages est au-dessus de leurs capacités.
- Non en mesure de saisir la portée d'une évaluation, le cours se compare à une activité d'un jour.

Évaluation de la situation de l'élève

- Attribution des codes DHS
- Utilisation des bonnes pratiques
- Définition des rôles de chacun

Une démarche optionnelle

- ✓ Façons de faire différentes d'un centre à l'autre
- ✓ Partenariats établis différemment
- ✓ Organisation de services variée

Les cours DHS ne sont pas une
nouvelle offre de services

Démarche proposée

- **Dépistage des manifestations et des difficultés**
- **Plan d'aide à l'apprentissage (PAA)**
- **Rôles de chacun : élève adulte, gestionnaires, enseignants, professionnels, personnel de soutien**

Dépistage des manifestations et des difficultés

- Processus se fait selon les moyens, les ressources disponibles et le fonctionnement du centre.
- Un dépistage précoce est fortement conseillé (si possible, dès l'entrée en formation).
- Le dépistage provient parfois des observations actuelles et non d'un dossier antérieur.
- Déroulement de la procédure laissé à la discrétion du centre.

Le PAA

- Évaluer les besoins de l'adulte en difficulté.
- Évaluer sa capacité à réaliser les apprentissages. Ne pas se limiter à une évaluation fondée strictement sur un diagnostic.

RÔLES – Élève adulte

- Au cœur de sa démarche de soutien ou d'évaluation de la situation
- Participation et adhésion volontaires
- Actif
- Métacognitif
- Porte un regard sur ses besoins et ses actions
- Responsable de son projet de formation et de sa réussite

RÔLES - Gestionnaires

- Responsable de la démarche menée par le personnel en place
- Vigie du cadre légal de la démarche
- Se préoccupe de l'organisation de travail
- Soutient le personnel enseignant et les intervenants
- Fait le suivi de l'information auprès du personnel et des partenaires

RÔLES - Enseignants

- Premier répondant face à l'élève adulte
- Responsable de la progression et de la réussite de l'élève (obligation)
- Choix des modalités pédagogiques
- Différenciation de l'enseignement
(responsable des interventions visant la réussite)
- Cueillette d'observations et consignation d'informations
- Partage des informations entre collègues concernés et avec d'autres intervenants

RÔLES - Professionnels

- Rôle conseil auprès du personnel enseignant, de la direction et autres
- Intervenants (stratégies, interventions adaptées)
- Rôle d'accompagnement (formations, recommandations, création de matériel, suggestion d'outils, etc.)
- Vigie au niveau de la démarche
- Courroie de transmission entre les différents acteurs
- Intervention directe auprès de l'élève pour certains professionnels
- Communication avec l'extérieur pour la récupération de documents, p. ex. : PII

RÔLES – Personnel de soutien

- Accueil des élèves
- Soutien au niveau de l'envoi d'éléments concernant des dossiers d'aide particulière
- Transfert d'information au personnel concerné
- Observation de la situation

Coordonnées

- Amélie Légaré 418-643-9754, poste 2219
amelie.legare@education.gouv.qc.ca
- Suzy McKinnon 418-643-9754, poste 2356
suzy.mckinnon@education.gouv.qc.ca